

*Société
de développement
de la Baie-James*

Québec 

Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Portrait de la SDBJ	3
2.1.	La mission de la SDBJ.....	3
2.2.	Les secteurs d’activité	3
2.3.	Le territoire d’intervention.....	4
2.4.	Les bureaux de la SDBJ	4
2.5.	Sa clientèle.....	4
2.6.	Période de référence du plan.....	5
2.7.	Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	5
3.	Bilan des mesures pour l’année 2018	5
4.	Mesures pour la période 2019-2020	6
5.	Adoption du plan d’action.....	8
6.	Diffusion du plan d’action	8
7.	Suivi de la mise en œuvre du plan d’action.....	8

1. Introduction

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes produisent et rendent public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est destiné à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Plus particulièrement, la loi prévoit que ce plan d'action doit identifier des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier, et ce, en lien avec la mission des ministères et des organismes publics devant produire un plan d'action. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif. Conformément à cette loi, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) produit un plan d'action 2019-2020 ainsi qu'un bref bilan recensant ses actions à l'égard des personnes handicapées dans la dernière année.

Le présent plan d'action s'adresse aux personnes handicapées susceptibles d'entrer en contact avec la SDBJ ce qui comprend la clientèle et le personnel. Par personne handicapée, la SDBJ entend « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes¹ ».

2. Portrait de la SDBJ

2.1. La mission de la SDBJ

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la SDBJ a pour mission de :

« Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. »

Dans le cadre de cette mission, la SDBJ favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé, elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

2.2. Les secteurs d'activité

La SDBJ intervient dans trois grands secteurs d'activité :

Le secteur du **développement économique** a pour mandat de rechercher, de susciter et de soutenir des projets d'affaires et d'y participer en conformité avec les politiques d'investissement de la SDBJ. Pour ce faire, il compte sur un fonds de développement économique d'environ 22 millions de dollars. Ce secteur est aussi responsable de l'exploitation du relais routier du km 381 localisé sur la route de

¹ QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L-R-Q., chapitre E-20.1, à jour au 1^{er} février 2013, (Québec), Éditeur officiel du Québec, chapitre 1, art.1, par. g.

la Baie-James. Ce relais routier offre des services de restauration, d’hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route. C’est actuellement le seul relais routier sur cette route de plus de 620 km, ce qui en fait un actif stratégique pour les résidents du territoire ainsi que pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

Pour ses **activités de services**, la SDBJ exécute des mandats de gestion d’**infrastructures de transport** pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le Ministère des Transports du Québec (MTQ). Elle effectue ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités.

La SDBJ ne bénéficie d’aucune subvention du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l’impératif d’autofinancer ses activités demeure au cœur de ses préoccupations. Elle doit également générer ses propres capitaux d’investissement.

2.3. Le territoire d’intervention

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires : la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km². La SDBJ intervient sur le territoire de la Baie-James qui est circonscrit entre le 49^e et le 55^e parallèle nord. Il couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie du Québec. Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreux défis reliés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. Deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris et les Jamésiens pour une population totale de 29 420 personnes.

2.4. Les bureaux de la SDBJ

Afin de réaliser sa mission, la SDBJ a des bureaux ou des installations dans 6 points de service. Au 1^{er} janvier 2019, ses effectifs totalisaient 55 employés dont voici la répartition dans ses différents points de services.

Lieux de travail	Nombre d’employés au 1 ^{er} janvier 2019	Population de la ville (Recensement de 2016)
Bureau de Chibougamau (locataire)	3	7504
Bureau de Matagami	18	1453
Bureau de Radisson (locataire)	4	468
Aéroport de La Grande-Rivière	10	n/a
Relais routier du km 381	17	n/a
Aérodrome de Matagami (gestionnaire)	3	n/a

2.5. Sa clientèle

- Les entreprises actives sur le territoire de la Baie-James ;
- Hydro-Québec ;
- Le Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Les usagers de ses diverses infrastructures (route, aéroports, relais routier du km 381 et locataires de ses divers bâtiments).

2.6.Période de référence du plan

Le présent plan couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020.

2.7.Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour l'année 2018 :

- Nombre de demandes d'accommodement concernant l'accès à la documentation écrite : 0
- Nombre de demandes d'accommodement relatives à l'accès physique à nos locaux : 0
- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts : 0

3. Bilan des mesures pour l'année 2018

Catégorie	Obstacle	Mesure	État de réalisation
Accessibilité physique des lieux	Méconnaissance des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Effectuer la recension des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et des locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Reportée en mars 2020.
	Certains bâtiments ne tiennent pas compte des normes de conception sans obstacles.	Tenir compte des normes de conception sans obstacles figurant au Code de construction du Québec lors de l'aménagement ou de la rénovation des bâtiments ou élaborer des mesures d'accommodements.	Partiellement réalisée. Un programme d'entretien optimal et de mise aux normes des bâtiments et des équipements a été adopté en novembre 2018.
Sensibilisation du personnel à la réalité des personnes handicapées	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	Souligner la semaine des personnes handicapées à l'aide de capsule d'information diffusées auprès des membres du personnel	Réalisée. Partage de vidéos informatives sur la page Facebook des employés et disposition d'affiches de sensibilisation dans les salles communes du bureau de Matagami.
		Diffuser le plan d'action 2018 auprès des membres du personnel;	Réalisée. Le plan d'action 2018 a été partagé à tous les membres du personnel le 7 mars 2018.
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas pris en compte dans le processus	Réviser le processus d'approvisionnement en biens et services afin de s'assurer d'effectuer des achats éco	Reportée en mars 2020.

	d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	responsables qui seront accessibles aux personnes handicapées	
		Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant le bulletin semestriel L'Approvisionnement Accessible.	Réalisée. Les bulletins ont été transmis aux cadres dès leur réception par l'Office.
Accessibilité à l'emploi	Le processus de recrutement et les outils de sélection ne sont pas exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées.	Réviser le programme Recrutement, sélection et engagement afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Reportée en mars 2020.
		Réviser les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Reportée en mars 2020.

4. Mesures pour la période 2019-2020

L'analyse du bilan du plan d'action précédent a démontré que certains obstacles persistent ou que les correctifs n'ont pas encore été apportés. Ces obstacles apparaissent conséquemment de nouveau dans ce plan d'action. Il en est de même pour les mesures qui s'y rapportent.

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
Accessibilité physique des lieux	Méconnaissance des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Effectuer la recension des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et des locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Mars 2020	Liste complète et à jour des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et des locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées
	Certains bâtiments ne tiennent pas compte des normes de conception sans obstacles.	Tenir compte des normes de conception sans obstacles figurant au Code de construction du Québec lors de l'aménagement ou de la rénovation des bâtiments ou élaborer des mesures d'accommodements.	Équipe de projet	En continu	Bâtiments respectant les normes de conception sans obstacles. Mesures d'accommodements adoptées.

Services offerts aux voyageurs handicapés	Méconnaissance des obstacles liés au transport des personnes handicapées pour le relais routier du km 381, de l'aéroport de La Grande-Rivière et de l'aérodrome de Matagami	Mise en place d'un processus de consultation auprès des voyageurs handicapés pour le relais routier du km 381, l'aéroport de La Grande-Rivière et l'aérodrome de Matagami	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Mars 2020	Processus de consultation implanté et fonctionnel
Sensibilisation du personnel à la réalité des personnes handicapées	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	Souligner la semaine des personnes handicapées à l'aide de capsule d'information diffusées auprès des membres du personnel	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Semaine des personnes handicapées du 1er au 7 juin 2019	Fréquence du partage d'information aux membres du personnel
		Diffuser le plan d'action 2019-2020 auprès des membres du personnel	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Avril 2019	Réception du plan d'action 2019-2020 par tous les membres du personnel
		Consulter une association de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action annuel à l'égard de personnes handicapées	Sarah Pier Dubois-Ouellet	31 mars 2020	Association de personnes handicapées consultée
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas pris en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Réviser le processus d'approvisionnement en biens et services afin de s'assurer d'effectuer des achats éco responsables qui seront accessibles aux personnes handicapées	Josée Roy	Mars 2020	Processus d'approvisionnement en biens et en services révisé
		Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant le bulletin semestriel L'Approvisionnement Accessible.	Sarah Pier Dubois-Ouellet	En continu	Transmission du bulletin « L'Approvisionnement accessible » aux cadres de la SDBJ
Accessibilité à l'emploi	Le processus de recrutement et les outils de sélection ne sont pas exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées.	Réviser le programme Recrutement, sélection et engagement afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Mars 2020	Programme Recrutement, sélection et engagement exempt de discrimination à l'égard des personnes handicapées
		Réviser les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Mars 2020	Outils de sélection exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées

5. Adoption du plan d'action

Le plan d'action a été approuvé par M. Alain Coulombe, vice-président exploitation par intérim de la SDBJ, le 2 avril 2019.

6. Diffusion du plan d'action

Conformément à la Loi, ce plan d'action est rendu disponible au public par le biais de notre site Internet au www.sdbj.gouv.qc.ca. Il est également disponible, sur demande, en format imprimé.

L'ensemble du personnel de la SDBJ sera invité à prendre connaissance de ce plan et à transmettre ses commentaires.

7. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le suivi de la mise en œuvre sera assuré par madame Sarah Pier Dubois-Ouellet, coordonnatrice des ressources humaines et des communications.

Coordonnatrice du plan d'action

Sarah Pier Dubois-Ouellet, CRIA
Coordonnatrice des ressources humaines et des communications
Société de développement de la Baie-James
110, boul. Matagami, case postale 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Tél.: 819 739-4717, poste 1253 - Téléc.: 819 739-4329
spdubois-ouellet@sdbj.gouv.qc.ca